

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00349

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) SUR LE BASSIN VERSANT DU BARRAGE DU COUZON

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-02021092680

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) SUR LE BASSIN VERSANT DU BARRAGE DU COUZON

Les Paiements pour Service Environnementaux (PSE) en agriculture sont des dispositifs qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes au profit d'autres acteurs ou de la société. La rémunération engendrée dans le cadre d'un PSE est proportionnelle aux bénéfices environnementaux produits par les actions vertueuses ou les modes de gestion durables appliqués par l'agriculteur.

Saint-Etienne Métropole a la charge de protéger et de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine sur l'ensemble de son territoire. Or sur le bassin versant du Couzon l'érosion des sols entraînent des problèmes de qualité lors de phénomènes pluvieux intenses.

L'objectif des PSE est de travailler avec les agriculteurs et de les inciter à faire évoluer leurs pratiques en faveur de l'environnement afin de trouver des solutions pérennes pour limiter au maximum les risques érosifs sur ce bassin versant.

Cet outil permet d'établir un contrat entre Saint-Etienne Métropole et chaque agriculteur volontaire avec des indicateurs de suivi qui permettent d'établir le taux de rémunération en fonction de l'avancée des actions pour lesquelles l'exploitant s'est engagé.

Le projet a une durée de 5 ans, de 2021 à 2026 pour une enveloppe globale de 105 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise en œuvre du PSE sur le bassin versant du barrage du Couzon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document en lien avec ce projet de PSE, notamment les contrats avec les agriculteurs.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU